



MAIRIE
DE
DRAILLANT

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 1^{er} avril 2026 à 20h

Délégués en exercice	15
Délégués présents	13
Délégués votants	13

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} avril, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 27/03/2026

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PRETI Julie, PONCET Jean-Marc, MAZAUD Florence, DESSOULAVY Gilles, GUERINET Christelle, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, NADAS Isabelle, VUAGNAT Maude, ZAHHER Marion.

Absents excusés : CHALLAMEL Pierrick, DAUVET Claire

Secrétaire de séance : Gilles DESSOULAVY

Date de publication : 05/05/2026

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 26 mars 2026
2. Fixation des taux d'imposition 2026
3. Vote de subventions aux associations
4. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) annexe
5. Affectation des résultats du CFU annexe
6. Approbation du Compte Financier Unique (CFU)
7. Affectation des résultats du CFU
8. Vote du budget primitif annexe 2026
9. Vote du budget primitif 2026
10. Demande de subventions au titre du CDAS
11. Demande de subventions au titre des amendes de police
12. Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 26 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du jeudi 26 mars 2026 est approuvé à l'unanimité

Fixation des taux d'imposition 2026 : délibération n° 2026-05-01

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2026, à savoir :

- taxe d'habitation 10,46 %
- taxe foncière (bâti) 22,46 %
- taxe foncière (non bâti) 61,01 %

Vote de subventions aux associations : délibération n° 2026-05-02

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Jeunes pompiers	200 €	Vaincre la Mucoviscidose	200 €
AEP entreprises Perrignier	150 €	Echo des Voirons	200 €
LocoMotive	150 €	SEPas impossible	200 €
Les restos du cœur	300 €	APEI Thonon Chablais	200 €
La Croix Rouge	200 €	APE	200 €

Avant l'examen du budget et conformément aux articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux, le maire présente à l'assemblée délibérante un état récapitulatif des indemnités de l'année 2025 dont bénéficient les élus siégeant au conseil.

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) annexe : délibération n° 2026-05-03

M. Claude MAURICE, 1^{er} adjoint aux finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU annexe,

M. Pascal GENOUD, Maire, s'est retiré de la salle à 22h28 pour laisser la présidence à M. Claude MAURICE pour le vote du CFU annexe,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, APPROUVE le CFU annexe 2025, CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Affectation des résultats du CFU annexe : délibération n° 2026-05-04

Le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 1.400,0 € et un excédent d'investissement de 30.766,10. €. Le Conseil municipal décide d'affecter le montant total de l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement et le montant de l'excédent d'investissement à la section d'investissement.

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) : délibération n° 2026-05-05

M. Claude MAURICE, 1^{er} adjoint aux finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU,

M. Pascal GENOUD, Maire, s'est retiré de la salle à 22h28 pour laisser la présidence à M. Claude MAURICE pour le vote du CFU,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, APPROUVE le CFU 2025, CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Affectation des résultats du CFU : délibération n° 2026-05-06

Le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 295.566,30 € et un excédent d'investissement de 62.392,61. €. Le Conseil municipal décide d'affecter un montant de 12.826,83 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, le solde étant repris en fonctionnement et la totalité de l'excédent d'investissement à la section d'investissement.

Vote du budget primitif annexe 2026 : délibération 2026-05-07

Monsieur Claude MAURICE, après avoir commenté le projet de budget annexe, demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget annexe 2026.

Ces documents sont à la disposition des administrés en mairie et librement consultables.

Vote du budget primitif 2026 : délibération 2026-05-08

Monsieur Claude MAURICE, après avoir commenté le projet de budget, demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2026.

Ces documents sont à la disposition des administrés en mairie et librement consultables.

Demande de subventions au titre du CDAS : délibération n° 2026-05-09

Monsieur le Maire expose les projets de travaux et d'investissements dans la commune, à savoir : aménagement du talus de la cour d'école et amphithéâtre, travaux dans la cantine (films plastique sur les murs afin de pouvoir les lessiver, bureau de la directrice pièce attenante (suppression de la cloison et pose d'un WC), mobilier dans la classe des PS-MS, remplacement des éclairages par des ampoules LED, rafraîchissement d'un appartement communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les projets et autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions.

Demande de subventions au titre des amendes de police : délibération n° 2026-05-09

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'effectuer un marquage au sol sur différentes routes communales afin d'assurer la sécurité des usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le projet de marquage au sol et autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions.

QUESTIONS DIVERSES

Date du prochain conseil : lundi 4 mai 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,
Gilles DESSOULAVY



Le Maire,
Pascal GENOUD

